

Le meuble de demain sera éco-conçu

Rencontre Éco-mobilier à la Cité du Design de Saint-Etienne, 9 octobre 2015

Paris– Le 9 octobre s’est tenue une rencontre inédite à la Cité du Design de Saint-Etienne sur le thème «*comment les designers s’approprient les principes de l’éco-conception ?* ». Organisée par Éco-mobilier, filière de recyclage des meubles usagés, cette plateforme d’échanges et de réflexions visait à mieux cerner le rôle joué par le designer dans le processus de création. Pierre ROSET définit une collaboration avec un designer réussi comme «**un mélange subtil entre l’imagination, la connaissance d’une entreprise et de son outil et la connaissance de son temps**». Le designer peut-il alors aussi promouvoir et animer une démarche d’éco-conception du meuble ?

Quel processus de création pour un meuble ? Comment un meuble peut-il être éco-conçu ? Sera-t-il recyclable et selon quel critère ?

Éco-mobilier, promoteur de l’éco-design

Depuis son lancement en 2013, Éco-mobilier soutient des actions de R&D dont l’une des missions est **de favoriser l’éco-conception des produits auprès des metteurs en marché**. Directrice Études, Systèmes et Optimisation d’Éco-mobilier, Cécile des Abbayes rappelle que «*L’éco-conception consiste à minimiser, dès la conception des produits, les contraintes environnementales de l’ensemble de leur cycle de vie. Et plus particulièrement dans le cadre des réflexions autour de l’économie circulaire, de plus en plus de concepteurs-designers s’interrogent sur la fin de vie de leurs produits*».

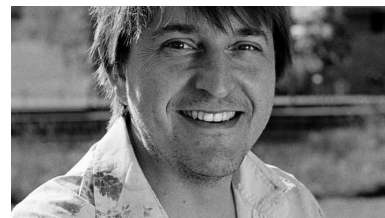
Pour accompagner la filière, Eco-mobilier met en place la modulation du barème des éco-participations en 2016. Il s’agit d’un bonus pour les entreprises destiné à favoriser certains produits plus facilement recyclables et contribuant à la prévention des déchets.

«*Les critères de cette éco-modulation ont été élaborés de manière collective et concertée. Pour respecter l’obligation du ministère de l’Écologie, ils ont été formulés de manière à ce qu’une fourchette de 3 à 20 % du mobilier produit chaque année soit concernée. Et enfin ils doivent être objectivables, facilement mesurables et démontrables par les acteurs du marché.*»

En parallèle de cette évolution, Eco-mobilier mène actuellement une large consultation des opérateurs de gestion des déchets de mobilier. Ce travail, réalisé par le FCBA pour Éco-mobilier, vise à mieux identifier les leviers d’éco-conception permettant de faciliter le recyclage des meubles en fin de vie. Il permettra de répondre aux interrogations d’un nombre croissant de designers-concepteurs.

Réfléchir au cycle de vie du meuble et de ses composants

Le cycle de vie d’un meuble est généralement décliné en 5 étapes : extraction des matières premières, fabrication, distribution, utilisation et fin de vie. Frédéric Cadet, éco-designer et directeur de l’agence écodesign revient sur son approche de l’éco-design. «*L’éco-design demande d’adopter une vision globale afin d’optimiser et de penser chaque étape pour concevoir un produit plus respectueux de l’environnement. Il faut donc penser l’évolution du meuble depuis l’extraction des matières premières, sa durée de vie, ses possibilités de réutilisation, de recyclage, ou de revalorisation jusqu’à la fin de sa vie. C’est une démarche multi-critères, multi-étapes et multi-acteurs. Afin de veiller à impulser la démarche d’éco-conception dès la fabrication, il s’agit d’avoir recours à des matériaux recyclables, séparables et / ou éco-sourcés ou renouvelables.*»



La table relevable «Mon Oncle», la table éco-design de Frédéric Cadet

La table «*Mon Oncle*» est un produit dessiné lors d'une opération collective, animée par M. Philippe Jarniat, entre designers et industriels. Table modulable, elle a été créée dans l'optique d'augmenter son espérance de vie¹ et de répondre à une problématique sociétale urbaine. La table a fait l'objet de diverses actions pertinentes d'éco-design. *«Nous avons rendu le meuble polymorphe, en changeant son aspect, cela contribue à limiter ce qu'on appelle «l'obsolescence perçue», on se lasse moins du meuble en question, et on le garde plus longtemps»,* explique Frédéric Cadet. Limiter les impacts environnementaux passe aussi par la revisite des phases de production: en redéfinissant les finitions, les temps de main d'œuvre sont largement vus à la baisse. Les finitions sont alors réalisées avant l'usinage, *«Le choix de cette gamme de produits de finition réduit notablement les composants organiques volatiles, on parle alors de finitions durables. Ce qui participe à diminuer la pollution à l'intérieur des foyers (pollution de l'air intérieur)»* précise-t-il. En limitant la main d'œuvre, on réduit par la même occasion les erreurs et donc sur le long terme les pertes de matières. Un autre levier réside dans le montage du mobilier: il se fait ici par encliquetage du bois pour les parties mobiles du piètement, les tables sont au final repliées et imbriquées 2 à 2 ce qui limite jusqu'à 16 fois le volume lors du transport. *«Enfin nous mettons un point d'honneur à ce que les pièces techniques de rotation ne comportent aucun métal, afin que le meuble en fin de vie, aille directement en recyclage de bois»* conclut Frédéric Cadet.



À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

En 2014, Éco-mobilier a collecté près de 125 000 tonnes de mobilier usagé, au travers de :

- 2200 points de collecte équipés d'une benne dédiée au mobilier ;
- dont 300 plateformes de l'économie sociale et solidaire accueillant le mobilier qui peut être réutilisé
- 169 centres collectent, trient et valorisent le mobilier usagé ;

Plus de la moitié du mobilier usagé collecté par la filière est recyclé, 33 % sont valorisés comme source d'énergie.

Contacts presse : **LauMa communication**
Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon
prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20

¹ L'espérance de vie d'un meuble est évaluée à 15 ans en moyenne par l'ADEME